À CHACUN SON SERVICE CIVIQUE

Les Missions Locales s'engagent à vos côtés

SERVICE CIVIQUE

Crédit photos :

SERVICE CIVIQUE
Une mission pour chacun au service de tous

UNML
UNION NATIONALE DES MISSIONS LOCALES
Représenter et accompagner les réseaux d'insertion

Le Réseau des Missions Locales

Association régionale des Missions Locales
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

Agrément renouvelé et mis en oeuvre depuis le 10 juillet 2017
sous le nouveau numéro : NA-000-17-00108-00

VOUS AUSSI ACCUEILLEZ DES VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE

Le service civique

C'est un engagement volontaire et indemnisé de 6 à 9 mois au service de l'intérêt général, pour tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme. Les missions sont de de 24 heures hebdomadaires minimum.

Pourquoi accueillir des volontaires ?

Le Service Civique bénéficie aux jeunes qui s'engagent, leur offrant une expérience de vie unique pendant laquelle ils vont gagner en confiance, préparer leur projet d'avenir, en étant au service de l'intérêt général.

Pour votre organisme, le Service Civique permet d'expérimenter des projets innovants, d'amplifier vos actions ou d'aller à la rencontre de nouveaux publics, en faisant le pari de la confiance à la jeunesse.

Pour accueillir un volontaire, vous devez demander un agrément, concevoir votre projet d'accueil, prévoir les démarches administratives et anticiper l'intégration du ou des jeunes volontaires ainsi que la désignation d'un tuteur.

Mise à disposition de volontaires en « Service Civique » au service des associations et des collectivités

La Mission Locale peut vous simplifier l'accueil de volontaires en Service Civique dans le cadre de « l'intermédiation ». Il s'agit de la mise à disposition d'un volontaire au sein de votre structure.

Dans le cadre de l'intermédiation, vous pouvez bénéficier des 20 missions labellisées dans le cadre de l'agrément de l'Union Nationale des Missions Locales.

L'intermédiation, comment ça marche ?

La Mission Locale possède un agrément permanent pour porter des missions de Service Civique pour les collectivités locales ou associations, ce qui peut être une vraie valeur ajoutée :

- Vous n'avez pas besoin de monter un dossier d'agrément à la DDCSPP
- La Mission Locale gère la mise en ligne de l'annonce
- La Mission Locale vous soutient dans la recherche de candidats
- La Mission Locale s'occupe de l'administratif (CERFA, contrat d'engagement, justifier via Internet de la présence mensuelle du jeune, enregistrer virements ASP, etc.)
- La Mission Locale suit le bon déroulement de la mission, voire intervenir si besoin (« médiation »)

Faire appel à la Mission Locale pour accueillir des jeunes volontaires en Service Civique, c'est la garantie d'être accompagné par un acteur de proximité, un gage de qualité des missions proposées et c'est aussi vous engager pour la mixité, la diversité et l'accessibilité de tous les jeunes au volontariat !

Plus d'infos ?

Cadre : coordonnées de la ML

Personnaliser les éléments ici

LES MISSIONS DE SERVICE CIVIQUE ELIGIBLES

Tableau récapitulatif des thèmes et des missions éligibles

THÈMES	MISSIONS	
SOLIDARITÉ	**1-A**	Faciliter le lien entre les jeunes et nos institutions
	1-B	Créer du lien entre les générations
	1-C	Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap
	1-D	Créer du lien avec les personnes fragilisées
	1-E	Faciliter l'intégration des migrants sur le territoire
	1-F	Favoriser la mixité sociale
SANTÉ	**2-A**	Favoriser l'accès à la santé pour tous
	2-B	Encourager le "manger-bouger"
ÉDUCATION POUR TOUS	**3-A**	Encourager la mobilité des jeunes
	3-B	Encourager la mobilité internationale
	3-C	Favoriser l'égalité Femme/Homme
	3-D	Lutter pour l'égalité et contre les discriminations
	3-E	Eduquer aux médias et aux nouveaux usages numériques
CULTURE ET LOISIRS	**4-A**	Favoriser l'accès à la culture
ENVIRONNEMENT	**6-A**	Encourager la préservation de l'environnement
	6-B	Sensibiliser aux comportements éco-responsables
MÉMOIRE ET CITOYENNETÉ	**7-A**	Encourager l'expression des jeunes via la pratique d'un média
	7-B	Transmettre la mémoire et l'histoire du territoire
	7-C	Encourager la participation citoyenne sur un territoire
INTERVENTION D'URGENCE	**8-A**	Soutenir les populations victimes de catastrophes naturelles ou de crises sanitaires

Pour en savoir plus sur les missions labellisées,
contactez votre mission locale
ou connectez-vous sur :
www.unml.info (rubrique Service Civique)